



Communiqué de presse

2 juin 2014

## Le groupe MGEN signe la « charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés »

**Le 2 juin 2014, le groupe MGEN a signé la charte lancée dans le cadre du Plan Bâtiment Durable et ainsi officialisé son engagement à réduire de 40% la consommation énergétique de son parc immobilier d'ici à 2020. Le groupe est à la fois la première mutuelle et la première entreprise gestionnaire d'établissements de santé à signer cette charte.**

Depuis 2009, le groupe est engagé dans une démarche RSE globale, pour quantifier et optimiser sa performance sociétale. L'un des cinq axes de cette démarche porte sur la « responsabilité environnementale ».

Dans ce cadre, et avec le souci, plus précisément, de limiter son empreinte écologique, le groupe MGEN a initié en 2012 un plan d'amélioration de la performance énergétique de son parc immobilier. Ce plan a été établi conjointement avec la société d'ingénierie et de conseil [E-energy](#), et a porté sur les établissements de santé puis sur les centres de gestion et centres d'appels.

### **24 établissements de santé réhabilités**

Des travaux sont, en particulier, programmés dans 24 établissements de santé (centres de santé, cliniques, établissements d'accueil de personnes handicapées ou âgées) pour « réduire la consommation globale de 40% d'ici à 2020 », « améliorer le confort dans chaque établissement » et « s'affranchir du fioul ».

Chiffrés à 34 millions d'euros, les travaux porteront sur le bâti (façades, toitures...) et les équipements (chaudières, climatisation, éclairage...).

Actuellement, ce parc immobilier de 200 000 m<sup>2</sup> au total consomme 50 GWh et émet 12 000 tonnes de gaz à effet de serre par an. Par comparaison, cela représente, respectivement, la consommation d'une ville de 30 000 habitants et les émissions de 8 000 voitures.

Avec ce plan de réhabilitation, le groupe souhaite limiter la consommation à celle d'une ville de 18 000 habitants. Chaque établissement verra sa consommation baisser à 100 à 150 kWh par m<sup>2</sup> et par an. La facture énergétique totale sera réduite de 50%.



Le 2 juin 2014, en présence de Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable, la charte a été signée par :

- Eric Chenu, Vice-Président Délégué, Développement de l'offre sanitaire, médico-sociale et sociale, groupe MGEN, et,
- Anne-Marie Harster, Déléguée nationale, RSE et lien à l'adhérent, groupe MGEN.

Philippe Pelletier s'est réjoui de cette signature : *« Je suis très heureux d'accueillir le groupe MGEN parmi les signataires de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires. Le groupe confirme ainsi son engagement responsable. Il est très intéressant de voir que des travaux sont d'ores et déjà programmés et les premiers retours d'expérience nous serons précieux : il s'agit d'une typologie particulière de bâtiments dont il nous faut mieux comprendre les consommations ».*

Eric Chenu a rappelé, pour sa part, combien *« le groupe MGEN est fier d'être la première entreprise gestionnaire d'établissements sanitaires et médico-sociaux signataire de la charte. Le plan d'amélioration de la performance énergétique des établissements est un plan global. Nous réduisons notre impact environnemental. Nous améliorons le bien-être de nos patients et résidents ainsi que les conditions de travail de nos collaborateurs grâce à des bâtiments plus confortables. Nous réaliserons à terme des économies. En cela, c'est un projet emblématique de notre vision d'une entreprise durable : une gestion économiquement et écologiquement responsable au service d'activités socialement utiles. »*

### **La charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés**

Lancée en octobre 2013, avec le soutien des Ministres de l'Ecologie et du Logement, cette charte traduit la volonté des acteurs de s'engager dans un mouvement coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire, en anticipation de l'obligation future de rénovation.

La charte est ouverte à la signature de tous les acteurs publics et privés du secteur tertiaire désireux d'engager l'amélioration énergétique de leur parc. Elle est également ouverte aux organismes collectifs : associations, fédérations qui promeuvent les intérêts d'un métier ou d'un segment particulier du parc.



### **Le groupe MGEN, « la référence solidaire »**

Mutuelle santé, prévoyance, autonomie, retraite, le groupe MGEN gère le régime obligatoire d'assurance-maladie des professionnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports et leur offre une couverture complémentaire. Via la mutuelle MGEN Filia, il propose une complémentaire santé ouverte à tous, indépendamment du statut professionnel. Il gère également 33 établissements sanitaires et médico-sociaux : médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, hébergement de personnes âgées et handicapées... En 2012, le groupe MGEN a protégé plus de 3,5 millions de personnes et réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros. Il compte 9400 salariés.



Il fait partie du groupe Istya, premier groupe mutualiste français de protection sociale complémentaire.

[www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)

### **Le Plan Bâtiment Durable**

Lancé en 2009 et présidé par l'avocat Philippe Pelletier, le Plan Bâtiment Durable fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment, de l'immobilier et de l'énergie afin de favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique du secteur. Véritable mission d'appui et de relais entre les professionnels, la société civile et les pouvoirs publics, le Plan Bâtiment Durable rassemble plusieurs milliers d'acteurs sur le territoire. Il soutient l'ensemble des actions qui favorisent le déploiement de la construction et de la rénovation durable et qui participent à la transition énergétique du pays.

[www.planbatimentdurable.fr](http://www.planbatimentdurable.fr)

### **Contacts Presse :**

Plan Bâtiment Durable - Anne-Lise Deloron-Rocard, Directrice adjointe en charge des relations institutionnelles, 01 40 81 33 05, [anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr)

Groupe MGEN - Benoît Coquille, Relations presse, 01 40 47 23 92, [bcoquille@mgen.fr](mailto:bcoquille@mgen.fr)